

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

En cette rentrée de septembre, chacun peut reprendre ses activités quotidiennes. Toutefois, les circonstances de l'épidémie de Covid-19 nous maintiennent dans l'incertitude et le protocole sanitaire peut encore évoluer. Il nous faut donc rester vigilants et continuer d'appliquer les mesures de prévention collectives qui nous sont proposées.

Nos enfants ont réintégré l'école dont l'état a été amélioré au cours de l'été. Les bénévoles se sont mobilisés pour embellir et animer notre village. Les associations reprennent progressivement leurs activités et les professionnels peuvent enfin envisager l'avenir. Les agents municipaux sont à pied d'œuvre pour vous apporter le meilleur service et vos élus sont à la tâche pour faire avancer les nombreux dossiers en cours.

Je me réjouis de l'ambiance qui règne dans notre commune et suis extrêmement reconnaissant envers quiconque apporte sa contribution au bénéfice de tous.

Comme nous nous y sommes engagés, le conseil municipal et moi-même souhaitons rester à votre écoute, notamment en partageant avec vous les choix qui engageront l'avenir de Bellot. Puisque nous pouvons enfin à nouveau nous réunir, nous vous invitons à des réunions publiques dans le bourg et les hameaux. N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous faire part de vos besoins et de vos aspirations, et même nous interpeller si nécessaire.

Du côté des animations, le 14 juillet a été un grand succès, malgré les intempéries. Le feu d'artifice qui n'a pu être tiré a été conservé pour l'an prochain. Le comité des fêtes prépare actuellement les festivités de Noël et vous propose d'y participer activement pour un nouveau moment à partager tous ensemble.

Dans l'attente de nous retrouver, je vous souhaite la meilleure rentrée possible et me tiens plus que jamais à votre disposition.

Frédéric MOREL, maire de Bellot

RÉUNIONS PUBLIQUES

Afin de recueillir votre parole, nous vous proposons de nous retrouver en réunions publiques. Nous aborderons notamment le sujet de la circulation et du stationnement, les problèmes de fibre et de télécommunication (réseau 3G/4G) ainsi que la création de lieux de vie dans les hameaux et le bourg.

• Doucy aval (et la Farrière)	vendredi 24 septembre	18h30
• Doucy	samedi 25 septembre	11h00
• Bourg	vendredi 1 ^{er} octobre	18h30
• Les Crochots	vendredi 15 octobre	18h30
• Launoy Brulé	samedi 16 octobre	11h00
• Retourneloup	vendredi 22 octobre	18h30
• Champ Martin	vendredi 29 octobre	18h30
• Saincy	samedi 30 octobre	10h30
• Les Hauts Champs	samedi 30 octobre	12h00

Les réunions dans les hameaux se tiendront sous barnum et celle du bourg à la salle polyvalente.

TRAVAUX ET SUBVENTIONS

Grâce aux subventions obtenues (DETR et FER), la commune peut engager une première phase de travaux.

Mise aux normes et en sécurité de la mairie : sorties de secours, mise en conformité électrique, plafond coupe-feu, trappes de désenfumage, alarme intrusion, remplacement des radiateurs, remplacement de la porte PVC non conforme aux exigences des Bâtiments de France. Subvention : DETR à 72,5 %.

Lieux de vie dans les hameaux : aménagement des lavoirs et création de lieux de vie dans chacun des hameaux avec (par exemple) tables, assises, panneau d'information, poubelles ... La commune a obtenu une subvention FER au taux maximum. Les habitants pourront exprimer leurs souhaits lors des réunions publiques dans les hameaux.

Lieu et de vie d'activités dans le bourg : près de l'aire de jeux des enfants (rue du souvenir), aménagement d'un espace pique-nique avec tables, installation d'un abri pour les jeunes et implantation d'agrès pour la pratique sportive. Dans les années à venir, ce dispositif pourra être complété par un City Park. La commune a obtenu une subvention FER au taux maximum. Les habitants pourront exprimer leurs souhaits lors de la prochaine réunion publique.

TRAVAUX À L'ÉCOLE

Au cours de l'été, la mairie et les bénévoles de Bellot ont mené des travaux importants et nécessaires : vidage des greniers, peintures dans le dortoir, restauration de la porte de jeux au fond de la cour, réhabilitation des sanitaires insalubres au rez-de-chaussée, réhabilitation des évacuations d'eaux usées, création de sanitaires au 1^{er} étage, création d'un espace cuisine pour les enseignants, achat d'un lave-vaisselle conforme pour la cantine. Un investissement numérique a été également réalisé (subventionné au maximum possible dans le cadre du « label écoles numériques 2020 » du ministère de l'Éducation Nationale). Il s'agit de l'installation du Wi-Fi sur l'ensemble du groupe scolaire, de l'acquisition de 2 tableaux numériques connectés et interactifs pour les classes ainsi que de 4 ordinateurs pour les enseignants. Le reste des travaux de mise en sécurité de l'école est programmé pour l'été 2022, après obtention d'une subvention DETR au taux attendu de 80%.

SÉCURITÉ

La commune propose la mise en place du dispositif « participation citoyenne » encadré par la gendarmerie nationale. Les habitants seront encouragés à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Les objectifs :

- Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Réunion de présentation

en présence de représentants de la gendarmerie nationale

vendredi 1er octobre à 18h30

(salle polyvalente, dans le cadre de la réunion publique)

LES BÉNÉVOLES DE BELLOT

Animée par Benoît Bourguignon et Murielle Ikareth, l'association « Les Bénévoles de Bellot » a été fondée pour donner un coup de main logistique et créatif à la commune, dans le bourg et les hameaux, ainsi qu'aux habitants afin de développer une plus grande solidarité entre Bellotiers et Bellotières. En plus d'être un support technique, c'est aussi une façon de se retrouver, de partager des astuces, des savoir-faire et de développer des activités plus créatives et écoresponsables au sein de la commune. Chacun(e) est libre de participer selon ses envies et ses disponibilités. Contact : mairie@bellot77.fr

Près de 40 bénévoles ont contribué à l'entretien et à la mise en valeur de notre commune : étalement d'enrobé et de gratté de route sur les routes, les chemins et les sentes, réfection du grillage du tennis, fleurissement du bourg et des hameaux, décorations de Noël dans le bourg et les hameaux, nettoyage du lavoir - avenue de Villeneuve, désherbage du cimetière avant la Toussaint, fabrication de masques barrière pour les enfants des écoles, interventions à l'école (nettoyage, peintures, vidage des greniers...), réfection de la salle polyvalente (peinture, électricité). Qu'ils en soient ici une fois de plus remerciés.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Les règles d'urbanisme imposent que tous travaux de modification extérieure sur le terrain ou sur le bâti soient soumis à déclaration et à autorisation.

Le maire rencontre régulièrement les habitants pour demander la régularisation de leurs travaux, ce qui est parfaitement possible dans 90% des cas. Si quelques-uns ont réglé leur situation, beaucoup n'ont pas encore pris le temps de compéter les dossiers. Il est donc demandé aux habitants concernés de se mettre en conformité **avant fin septembre**, faute de quoi la mairie sera dans l'obligation d'engager des procédures. Cette issue serait d'autant plus regrettable que la plupart des demandes seraient acceptées.

DÉCHETS MÉNAGERS, COLLECTE ET TRI SÉLECTIF, NUISANCES SONORES

Pour le bien de tous, il est rappelé qu'en dehors des jours de collecte, **les poubelles doivent être rentrées chez soi**. Des conteneurs de recyclage sont à votre disposition, rue du souvenir, face à la maison des associations (cidrerie). Les encombrants (litterie, matelas, canapés, bois...) sont enlevés uniquement sur rendez-vous. (tel au 0801 902 477).

Enfin, vous pouvez obtenir un composteur et bénéficier des services de la déchèterie de Jouy sur Morin (tel au 01 60 44 40 03). Pour plus d'informations : www.mairie@bellot77.fr

Petit rappel concernant les travaux, entretiens d'espaces verts, l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23 septembre 2019 autorise les nuisances dues aux travaux de bricolage, entretiens des espaces verts pour les particuliers :

- du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- le Samedi de 08h à 12h et de 14h à 19h
- le Dimanche de 10h à 12h

PROTCOLE SANITAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

Un protocole sanitaire est toujours en vigueur et nous devons l'appliquer. Nous espérons que l'année scolaire 2021-2022 se déroulera sous de meilleurs auspices pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel fréquentant le groupe scolaire.

Largement relayé dans les médias, le passe sanitaire est entré en vigueur et constitue une obligation réglementaire pour certains établissements recevant du public (ERP). Ces contraintes ont engendré une fermeture temporaire de la bibliothèque, laquelle accueillera toutefois les événements de la CC2M :

- Mercredi 6 octobre : les P'tits lus
- Du 19 novembre au 15 décembre : exposition autour des fables d'Esopé
- Vendredi 10 décembre : contes libertins de Jean Boulanger.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

L'église de Bellot sera ouverte **samedi 18 septembre de 14h à 18h**. Vous pourrez visiter des espaces habituellement fermés au public et (re)découvrir notre petit chef d'œuvre.

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel banquet des anciens du CCAS se tiendra le **samedi 23 octobre** à la salle polyvalente. Le protocole sanitaire imposant une jauge réduite, il sera réservé aux habitant(e)s de plus de 65 ans et leurs conjoint(e)s. Réservations en mairie ou par email à mairie@bellot77.fr

CHORALE DE NOËL

Dans le cadre d'une semaine de Noël dont le programme sera communiqué ultérieurement, les habitants sont invités à rejoindre à une chorale éphémère. Sous la direction d'un chef de chœur professionnel, les adultes et les enfants suivront quelques répétitions en vue de se produire **dimanche 12 décembre**.

Inscriptions par email à contact@mairie77.fr ou en mairie.

